

**LE CONSEIL MUNICIPAL
A L'UNANIMITÉ**

- **APPROUVE** le compte de gestion dressé pour l'exercice 2024 par le comptable du Trésor Public pour le budget principal, tel qu'annexé à la présente délibération, visé et certifié conforme par l'ordonnateur ;
- **DÉCLARE** que ce compte de gestion n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Ainsi fait et délibéré le 08 AVRIL 2025,
Et ont signé au registre les membres présents.

La Secrétaire de séance,
PASSY Dominique



Le Maire ,
André GERVAIS

